

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

## **du jeudi 23 avril 2015 à 20h30**

L'an deux mil quinze, le 27 mars,

le Conseil Municipal de la commune d' ANGICOURT étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel DELAGRANGE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2015

**Étaient présents** : Monsieur Michel DELAGRANGE, maire,

Messieurs Jean-Marc DELHOMMEAU, Jessie WALBECQ, Laurent RUHAUT, Jean-Pierre FREMONT, Francis ANTOINE, Alain BONNEAU,

Mesdames Béatrice DUPUIS, Nathalie CHAMPENOIS, Dominique ALDEBERT, Christine LEVEQUE, Audrey FOUZ, Valérie LOUIS dit SULLY, Martine JUNGBLUTH,

**Absents**: Yannick LE DRIANT (donne pouvoir à M. DELAGRANGE), Pascal POINDRON (donne pouvoir à Mme DUPUIS), M. Eric CHARLES, Mme Isabelle BIMONT, Marie-Ange CARLIER

Secrétaire de séance : Béatrice DUPUIS

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **I. ORDRE DU JOUR**

#### **1. Extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte : transfert de la compétence « politique du logement et cadre de vie – Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision du Conseil Communautaire de la C.C.P.O.H. de la modification de ses statuts aux fins de l'extension de ses compétences optionnelles à « la politique du logement et du cadre de vie » et au « programme local de l'habitat ».

Il est donc proposé au conseil Municipal de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.302-1 et suivants et R 302.1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-16 et L.5214-17,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°01/15 en date du 17 février 2015 considérant le Programme Local de l'Habitat comme étant d'intérêt communautaire,

Vu que par cette même délibération, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le transfert de la compétence « politique du logement et cadre de vie – Programme Local de l'Habitat »,

Vu la notification par la CCPOH, en date du 27 février 2015, de la délibération du Conseil Communautaire n°01/15 du 17 février 2015,

Considérant que le transfert de cette compétence permettra à la CCPOH :

- d'élaborer une stratégie foncière et une politique de l'habitat via un PLH,
- de concrétiser les projets d'habitat mais aussi de requalification urbaine et de développement économique en mobilisant de nouveaux outils pour la collectivité notamment en ayant recours à l'outil EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise),

**DECIDE à l'unanimité :**

- d'approuver le transfert de la compétence « politique du logement et cadre de vie – Programme Local de l'Habitat », à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
- d'approuver la modification de ses statuts suite au transfert de cette compétence,
- et de donner tous pouvoirs à monsieur le maire, ou son représentant, pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

## **II. Questions diverses**

### **1. Subvention de l'AS Angicourt**

Le rendez-vous fixé avec le président du club de football d'Angicourt n'ayant pu avoir lieu le mercredi 15 avril 2015 la décision d'attribution de subvention est reportée au prochain conseil municipal.

### **2. Demande de subvention pour les portes de la salle des fêtes**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la continuité de la mise aux normes de la salle des fêtes, et pour une sécurité maximale de ce lieu accueillant du publique, les 3 portes d'accès de cette dernière sont à remplacer.

Afin de permettre cette opération il sera nécessaire d'avoir recours à une demande de subvention auprès de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

|  |                  |
|--|------------------|
| Coût total :                                     | 10 205,00 € H.T. |
| DETR (45% de la dépense plafonnée à 150 000 €) : | 4 592,25 € H.T.  |
| Reste à charge :                                 | 5 612,75 € H. T. |

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

Les travaux devront débuter en juillet 2015 et être terminés pour fin août 2015 car la salle des fêtes est inoccupée durant les grandes vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**Article 1 :** d'adopter l'avant-projet suivant :

| <b>SITE</b>     | <b>Désignation de l'équipement</b>                    | <b>Montant total H.T.</b> |
|-----------------|---|---------------------------|
| Salle des fêtes | Portes d'accès à la salle des fêtes (devis en annexe) | 10 205,00 €               |

**Article 2 :** de solliciter l'aide de l'Etat pour réaliser cette opération

**Article 2** : de solliciter l'aide de l'Etat pour réaliser cette opération

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette subvention

**Article 4** : de s'engager à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée et à financer la part des travaux restant à sa charge

**Article 5** : la dépense est portée au budget de l'année 2015, chapitre 21, article 2135.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35



Le maire,

Michel DELAGRANGE